



**Déclaration liminaire FSU  
CAPA de titularisation  
Mardi 30 juin 2026 - Académie de Créteil**

Monsieur le Recteur,  
Mesdames, Messieurs membres de la Commission administrative paritaire académique,

Cette CAPA se tient dans une période particulièrement difficile pour les personnels et les usagers de l'académie de Créteil. En effet, la gestion de la vague de chaleur en pleine période d'examens interroge une fois de plus sur le manque d'anticipation du ministère, que vous représentez Monsieur le Recteur, de ce type d'évènement ou plutôt de crise (en prononçant ces mots, nous avons l'impression de répéter ce qui a été dit par la FSU lors de la CAPA de titularisation l'an dernier ....) ; l'impréparation pèse gravement sur les conditions d'exercice des personnels.

Des salles de classe dont les températures atteignent les 37°C en moyenne, des établissements aux huisseries bloquées qui ne permettent aucune aération, des élèves devant composer pendant plusieurs heures dans ces conditions, des examinateurs-rices du grand oral ou de l'oral de EAF restant dans des classes surchauffées sans ventilation plusieurs heures : on ne peut qu'appeler cela maltraitance. Alors certes, l'État n'est plus responsable du bâti et on peut condamner fermement la vacuité des services de la Région ou du département face à cette problématique mais l'État doit cesser d'être défaillant, il doit protéger ses personnels.

Nous le rappelons : l'Etat employeur est responsable de la santé au travail de ses personnels. Il doit évaluer, prévenir et réduire les risques auxquels ils.elles sont exposé.e.s. Il doit garantir un service public de qualité aussi dans son organisation matérielle.

Nous demandons la mise en œuvre d'un plan national de rénovation du bâti scolaire, qui nécessite la mobilisation commune de l'État et des collectivités territoriales.

Monsieur le Recteur, nous vous demandons de vous emparer de cette question, alors que trop de chantiers sont laissés en souffrance, afin que des travaux soient achevés, que le bâti soit en conformité avec les règles d'accueil du public ; vous devez soutenir, accompagner les établissements en difficulté face à la Région et aux départements.

Puisque nous évoquons des situations de maltraitance que dire de CAPA disciplinaire d'une durée de 10 heures sans que le Rectorat n'ait prévu ne serait-ce que de l'eau pour les commissaires paritaires mais aussi pour la parité administrative.

Nous ne remettons pas en cause la longueur de ces commissions, chaque personnel appelé à s'y présenter a droit au temps de défense qu'il juge nécessaire ; vous devez par contre permettre à la parité administrative et syndicale de siéger dans un minimum de confort matériel. Il fut un temps à l'époque des FPMA où cet accueil était habituel.

Avant d'aborder le coeur de cette CAPA de titularisation, nous voulons aussi revenir sur certaines opérations de gestion dont la lisibilité est rendue difficile pour les personnels.

Ainsi les recours et révisions d'affectation après les résultats du mouvement intra académique : si nous savons que ces 2 opérations sont différentes autant la possibilité de faire recours est toujours ouverte sur colibris-créteil, autant le lien vers la révision d'affectation est inactif : était-il ouvert jusqu'au 15 juin seulement ? Certains collègues découvrent des compléments de services problématiques en prenant contact avec leurs établissements : comment font-ils ? Sur la circulaire, recours et révisions d'affectation peuvent être faits du 5 juin au 4 août.

D'autre part, nous demandons comme c'est le cas pour le mouvement inter académique dans le cadre du dialogue social avec le ministère, un accès à colibris pour les recours des collègues ayant mandaté notre organisation syndicale voire un GT pour discuter certains cas.

Sur la circulaire du mouvement intra académique apparaît cette phrase : « Affectation TZR : des informations complémentaires seront apportées ultérieurement ». Quelles sont ces informations ?

Nous sommes étonné.e.s du nombre plus important cette année d'erreurs d'affectation qui nous sont remontées : vous y répondez en garantissant une bonification aux collègues pour le mouvement de l'an prochain ce qui est normal mais ne faudrait-il pas former les chefs d'établissement afin qu'ils ne maintiennent pas des chaires à 5-6 heures voire moins pour ne pas fausser le mouvement ? Ils sont en grande partie responsables de ces erreurs.

La circulaire sur les demandes de disponibilité, publiée le 25 mars pose problème car elle intervient après la date limite du 23 mars pour demander une réintégration, condition nécessaire pour participer au mouvement intra académique.

Ce décalage empêche certains collègues d'anticiper leur situation et risque de les priver d'opportunités professionnelles. Nous renouvelons notre demande de mesure pour que les collègues concernés ne soient pas pénalisés.

Colibris-créteil, i-prof, les circulaires : les informations doivent être semblables et le calendrier tenir compte du croisement des opérations de gestion pour une lisibilité réelle pour les collègues et une facilité pour les services.

Enfin, une CAPA n'est-elle pas prévue pour les temps partiels ? Nous savons que certains collègues ont fait une saisine.

Mais revenons à l'objet de cette CAPA : 4 dossiers de titularisation BOE et 5 dossiers de titularisation agrégé.e.s.

Aujourd'hui nous devons rendre un avis pouvant conduire à la titularisation, au renouvellement de l'année de stage ou au licenciement pour chacun des dossiers présentés : des décisions de l'administration aux enjeux importants pour les collègues qui nécessitent un travail approfondi.

Nous tenons à remercier avant tout les services pour la transmission des différents documents formant ces dossiers et l'accueil fait aux commissaires paritaires.

Nous demandons depuis plusieurs années que les collègues stagiaires puissent avoir accès le plus tôt possible aux avis détaillés de leurs différents évaluateurs sans attendre la consultation de leur dossier en toute fin d'année. Ils sont évidemment les premiers concernés et pourraient tirer le plus grand bénéfice des conseils qui s'y trouvent et ainsi les appliquer au plus tôt.

Certains chefs d'établissement s'opposent à la communication de ces informations qui concernent directement et personnellement les stagiaires demandeurs. Comment justifier ce refus ?

Nous demandons comme à l'habitude :

- Des données sur le nombre total de titularisations dans l'académie cette année (agrégé·e·s, certifié·e·s, BOE, autres corps),
- Le ratio femmes/hommes,
- Des statistiques par discipline.

Parmi les dossiers BOE, l'un d'entre eux n'a que des avis favorables : pourquoi passe-t-il en CAPA ?

Pour les dossiers de titularisation agrégé, nous attirons particulièrement votre attention sur un dossier d'un collègue d'histoire en renouvellement que nous sommes étonné.e.s de retrouver en CAPA surtout après lecture du rapport de l'inspection générale.

Que dire du collègue agrégé de géographie dont le rapport ESPE est en total contrepoint avec celui de l'inspection pédagogique, dont l'intervention du chef d'établissement ne semble qu'exister pour valoriser la tutrice.

Des éléments interpellent une fois de plus : les mentions sur les carences didactiques des stagiaires, leur manque de maîtrise des savoirs disciplinaires et concepts clés ne remettent-ils pas en cause la légitimité des épreuves du concours en déjugant les membres du jury ?

Un certain rapport d'inspection se contente d'énumérer les lacunes du collègue sans proposer de conseils. Des avis sévères et définitifs, voire cassants oublient que des collègues, dans leur première année d'enseignement, sont évidemment en début de carrière et pourront tirer profit d'une formation continue efficace sans être pénalisés par un renouvellement de stage. On ne peut imposer aux collègues débutant.e.s un idéal que des collègues chevronnés n'atteignent pas toujours.

Les dossiers de certifié.es présents interrogent également : tel professeur.e certifié.e, déjà titularisé.e en service depuis plusieurs années, se retrouve en échec à l'issue de l'année de stage, Nous redemandons pour les collègues certifié.e.s, que soit adjoint leur dossier de certifié.e ou du moins leurs précédentes inspections rendez-vous de carrière, car pour les néo stagiaires, on a des regards tiers en plus du rapport d'inspection (tuteur.rice académique, d'établissement...).

Pour conclure, nous revendiquons une nouvelle fois. la **tenue d'une CAPA pour tous les corps**, notamment les certifié·e·s, sur le modèle de celle des agrégé·e·s. Le paritarisme doit être **renforcé et élargi**, au service de la transparence, de l'équité et du respect des personnels.